

PROCES-VERBAL
Réunion du Conseil Municipal
du 1^{er} septembre 2025
Convocation du 8 août 2025
« Session ordinaire »

Le Conseil municipal légalement convoqué s'est réuni en session ordinaire, le lundi 1^{er} septembre 2025 à 20 heures au lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de M. Gilles THOMASSET, Maire.

Etaient présents : CHARPY Pierre adjoint - ARAUJO DA SILVA João, DINGER Bayram, DINGER Ramazan, GARDIEN Stéphane, MARTINS DO REGO Samuel.

Absents excusés : GHÉRARDI Jean-Michel, GHÉRARDI Delphine
Absents : BERTRAND Benjamin, DA SILVA John, MÜLLER Julien

Nombre de membres en exercice : 12

Nombre de membres présents : 7

Nombre de votants : 7

Monsieur Ramazan DINGER est nommé secrétaire de séance.

Ordre du jour :

- Création d'un emploi pour accroissement temporaire d'activité
- Questions et informations diverses

Le procès-verbal de la séance précédente est adopté à l'unanimité

- Création d'un emploi pour accroissement temporaire d'activité :

En raison du surcroît de travail dû au fait que les élèves de la maternelle sont répartis dans deux classes suivant la décision du Conseil d'École : 1 classe pour les petites et moyennes sections et une classe pour les grandes sections et CP, il y a lieu de créer un emploi d'un Agent Territorial spécialisé des Écoles Maternelles (ATSEM).

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité décide de créer un emploi pour accroissement temporaire d'activité d'un Agent Territorial Spécialisé des Écoles Maternelles (ATSEM) à compter du 1^{er} septembre 2025 pour une durée de 10 mois, la durée hebdomadaire de l'emploi sera de 20.10 heures.

- Questions et informations diverses :
 - Réfection de la chaufferie du bâtiment Mairie- École : un rendez-vous est prévu le 8 septembre avec ALEC 01.
 - Rotonde de l'école : le devis de 7000 € TTC a été accepté afin de refaire l'étanchéité et l'isolation.
 - Projet hydroélectrique sur le site des Marmites: l'idée de rejet des eaux après le pont romain est abandonnée. Une étude est en cours pour déterminer l'emplacement de la turbine. La visite de l'inspecteur des sites classés est prévue le 3 septembre.

- Maison du stade à Longefand : la locataire demande de changer les fenêtres. Elle voudrait louer aussi les vestiaires qui sont sous son appartement afin de pouvoir exercer son activité de coach sportif. Un bail commercial est à envisager.
- La rentrée scolaire s'est effectuée dans de bonnes conditions. L'effectif est de 64 élèves.
- Parkings co-voiturage à Tacon et à la Voûte : la signalisation est en place. Cela devrait permettre de solutionner les problèmes de stationnement place de l'Église.
- L'appartement dans le bâtiment de l'école est inoccupé depuis fin août, pas de location prévue pour l'instant.
- La barrière chemin des Marmites a été installée.
- L'arrêté municipal d'interdiction de baignade sur l'ensemble du site des Marmites a été pris.
- Passerelle du Combet : les travaux de rénovation seront effectués par l'entreprise MÉRINI.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h30.

Le secrétaire de séance,
Ramazan DINGER

Le Maire
Gilles THOMASSET

